



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 24-déc.-2022 Date de révision 29-nov.-2022 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 445011-5361714

ID du Produit 445011

Nom du produit Nitrophoska® 22 + 5 + 5 (+ 2 MgO + 5 SO3)

Article

1010186009201 --- BULK --- NPK 22:5:5

101025908E701 --- 40KG - 1600KG GR --- NITROPHOSKA 22-5-5 (+0+2) 101025909E301 --- 25KG - 1200KG GR --- NITROPHOSKA 22-5-5 (+0+2)

1010259101101 --- 1000KG BB --- NITROPHOSKA 22-5-5 (+0+2)

Identifiant de formule unique (UFI) 36FR-D8HD-2109-D80X

Nom technique Nitrophoska 22+5+5

Synonymes NPK 22:5:5 (+2 S)

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation recommandée Industrielle, Engrais, Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de

données de sécurité

Fabricant Fournisseur

EuroChem Antwerpen NV, EuroChem Agro France Haven 725, 68, rue de Villiers

B-2040 Antwerpen F-92300 LEVALLOIS-PERRET BELGIQUE Tél 33 (0)1 40 87 48 00

www.eurochemfrance.fr

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC

+33 9 75 18 14 07

Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

EGHS / FR (fr-FR) Page 1/15

France ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par inhalation. Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement	EC No (EU Index	Classification selon le	Limite	Facte	Facte
		REACH	No)	règlement (CE)	de	ur M	ur M
				nº 1272/2008 [CLP]	conce		(long
					ntrati		terme
					on)
					spécif		
					ique		
					(LCS)		
Nitrate d'ammonium	45-<60	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319), Oxid.	-	-	-
6484-52-2				Solid 3 (H272)			
Sulfate d'ammonium	5-<10	01-2119455044-46-0135	231-984-1	Aucune donnée	-	-	-
7783-20-2				disponible			
Chlorure d'ammonium	5-<10	01-2119487950-27-xxxx	235-186-4	Acute Tox. 4 (H302)	-	-	-
12125-02-9				Eye Irrit. 2 (H319)			
Fluorure de calcium	1-<5	01-2119491248-30-xxxx	232-188-7	Aucune donnée	-	-	-
7789-75-5				disponible			

EGHS / FR (fr-FR) Page 2/15

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures -		Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
	3 3		poussières/brouillard - mg/L		3. 11
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2217	5000	88.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	2840	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	1650	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Fluorure de calcium 7789-75-5	4250	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et

persiste.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Rincer la bouche. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Consulter un médecin.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

de premiers secours protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

EGHS / FR (fr-FR) Page 3/15

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. Moyens d'extinction inappropriés

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre. Sulfure d'hydrogène.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de Précautions individuelles

protection individuel requis.

Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. **Autres informations**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Pour les secouristes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et d'hygiène un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

EGHS / FR (fr-FR) Page 4/15

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou

endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité. Conserver les récipients bien

fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage Aucune information disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir

hors de portée des enfants. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité

excessive.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10.0 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	-	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-	-	-
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	TWA: 5 mg/m ³ Ceiling: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m³ *	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³ b*
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Sulfate d'ammonium 7783-20-2	-	-	-	TWA: 0.02 mg/m ³	-
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³ STEL: 7.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³
Fluorure de calcium 7789-75-5	TWA: 2.5 mg/m ³	-	-	TWA: 0.5 mg/m ³ STEL: 1.5 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³
Fluorure de calcium	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³	TWA: 2.5 mg/m ³

EGHS / FR (fr-FR) Page 5 / 15

7789-75-5	STEL: 2 mg/m ³		K*	
Nom chimique	Suède	Suisse	R	Royaume-Uni
Chlorure d'ammonium	-	TWA: 3 mg/m ³	TV	VA: 10 mg/m ³
12125-02-9			ST	EL: 20 mg/m ³
Fluorure de calcium	NGV: 2 mg/m ³	-	TV	VA: 2.5 mg/m ³
7789-75-5			ST	EL: 7.5 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne		Autriche	Bulg	jarie	Croatie		République tchèque
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	(ur fol 7 m (urine afte	g/g Creatinine ine - before llowing shift) g/g Creatinine e - immediately er exposure or d of the shift)			8 mg/g Creatin urine (Fluorides the end of the shift 4.0 mg/g Creatin urine (Fluoride before the sta the work shift in middle of the v	s) - at work nine - es) - rt of n the	-
Nom chimique	Danemark		Finlande	Fra	nce	Allemagne)	Allemagne
Fluorure de calcium 7789-75-5	-		-	3 mg/g cr urine (Flu beginnin 10 mg/g c urine (Flu end o	orides) - g of shift reatinine - orides) -			4.0 mg/g Creatinine (urine - Fluoride end of shift)
Nom chimique	Hongrie		Irlande	е		Italie		Italie REL
Fluorure de calcium 7789-75-5	7 mg/g Creatinine (u Fluoride end of sh 4 mg/g Creatinine (u Fluoride prior to next 42 µmol/mmol Creat (urine - Fluoride end shift) 24 µmol/mmol Creat (urine - Fluoride prior next shift)	ift) rine - shift) inine d of inine	2 mg/L (urine prior to s prior to s 3 mg/L (urine end of sl	hift) · Fluoride nift)		-	(Flui	g/g Creatinine - urine orides) - prior to shift g/g Creatinine - urine orides) - end of shift
Nom chimique	Lettonie		Luxembo	ourg		oumanie		Slovaquie
Fluorure de calcium 7789-75-5	-		-		(Fluorine	eatinine - urine e) - end of shift		-
Nom chimique	Slovénie		Espagr	ne		Suisse		Royaume-Uni
Fluorure de calcium 7789-75-5	7.0 mg/g Creatinin urine (Fluoride) - at end of the work sh 4.0 mg/g Creatinin urine () - before the working day	the nift e -	-			-		-

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs Aucune information disponible

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m ³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	5 mg/m³ [4] [6]

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Aucune information disponible.

Nom chimique Oral(e) Cutané(e) Inhalation

EGHS / FR (fr-FR) Page 6 / 15

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	1	8.9 mg/m³ [4] [6]
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.02 mg/kg bw/day [4] [6]	-	1 mg/m³ [4] [6]

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Fluorure de calcium 7789-75-5	0.37 mg/L	0.17 mg/L	0.0216 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Fluorure de calcium 7789-75-5	-	-	104.75 mg/L	21.8 mg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer

que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

(FFP1).

Filtre à particules conforme à EN 143.

Dangers thermiques Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Autres équipements de protection Aucune information disponible.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter toute formation de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide **Aspect** Granulés

EGHS / FR (fr-FR) Page 7/15

Date de révision 29-nov.-2022

Couleur grisâtre

Odeur Aucune information disponible. Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e).

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune donnée disponible Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique Viscosité dynamique Hydrosolubilité Solubilité(s)

Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Granulométrie:

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) 400 °C Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) 5% @ 20°C

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

> Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Sans objet

environ

>= 3.7 mm

1100 kg/m³

Aucune information disponible

Granulés 90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

Aucun(e). Remarques

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

EGHS / FR (fr-FR) Page 8/15

dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. soufre. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif par inhalation.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 3,364.90 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) 10,609.20 mg/kg
ETAmél 77.60 mg/l
(inhalation-poussières/brouillard

)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2950 mg/kg (Rat)	> 5000 mg(kg (Rat)	> 88.8 mg/L (Rat)4 h
Sulfate d'ammonium	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Chlorure d'ammonium	= 1410 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

EGHS / FR (fr-FR) Page 9 / 15

Fluorure de calcium	= 4250 mg/kg (Rat)	-	> 5070 mg/m ³ (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Peut entraîner une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Effets neurologiques Une inhalation délibérée peut entraîner des effets neurotoxiques.

Autres effets néfastes L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que

céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	

EGHS / FR (fr-FR) Page 10 / 15

Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-
Sulfate d'ammonium	-	LC50: =250mg/L (96h,	_	LC50: =14mg/L (48h,
		Brachydanio rerio)		Daphnia magna)
		LC50: =480mg/L (96h,		
		Brachydanio rerio)		
		LC50: =420mg/L (96h,		
		Brachydanio rerio)		
		LC50: =18mg/L (96h,		
		Cyprinus carpio)		
		LC50: 32.2 - 41.9mg/L		
		(96h, Oncorhynchus		
		mykiss)		
		LC50: 5.2 - 8.2mg/L (96h,		
		Oncorhynchus mykiss)		
		LC50: >100mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: 123 - 128mg/L		
		(96h, Poecilia reticulata)		
		LC50: =126mg/L (96h,		
		Poecilia reticulata)		
Chlorure d'ammonium	-	LC50: =209mg/L (96h,	-	-
		Cyprinus carpio)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium	-3.1
Sulfate d'ammonium	-5.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Mobilité Aucun(e) connu(e).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas Des informations supplémentaires
	pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
Sulfate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Chlorure d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Fluorure de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

EGHS / FR (fr-FR) Page 11 / 15

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Waste codes / waste designations

according to EWC

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour

laquelle le produit a été utilisé. Catalogue européen des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro N

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

Non réglementé

transport de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le

Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

EGHS / FR (fr-FR) Page 12/15

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Remarque: Aucune information disponible

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro

Non réglementé

d'identification

14.2 14.3

14.4

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique		Numéro RG, France	Titre		
		Fluorure de calci	um	RG 32	-
		7789-75-5			

N° ICPE (Installation classée

pour la protection de l'environnement)

4702-IV

Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une

décomposition auto-entretenue dans lesquels la teneur en azote due au nitrate

d'ammonium est inférieure à 24,5 %)

La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure

ou égale à 1 250 t: Régime DC

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant Règlement sur les engrais

les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58.	-
Chlorure d'ammonium - 12125-02-9	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Engrais CE

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et

EGHS / FR (fr-FR) Page 13 / 15 ______

armes à feu) Tél.: 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

	Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012
		(BPR)
Г	Sulfate d'ammonium - 7783-20-2	Type de produits 11 : Produits de protection des liquides
		utilisés dans les systèmes de refroidissement et de
L		fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm

Inventaires internationaux

TSCA Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **DSL/NDSL** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **EINECS/ELINCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **ENCS IECSC** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires **KECL PICCS** Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires AIIC (Australie)

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques **EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

+ Sensibilisants

Méthode de classification			
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée		
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul		
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul		

EGHS / FR (fr-FR) Page 14/15

Totalet simply and inholation and	Makedede
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 07-mai-2021

29-nov.-2022 Date de révision

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Page 15 / 15

EGHS / FR (fr-FR)